

FICHE DE POSTE A PROFIL

FICHE DE POSTE A PROFIL		
IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°12
	INTITULE DU POSTE	Conseiller pédagogique exerçant en circonscription Circonscription de Marseille Corniche
	PLACE DU POSTE	Le poste, est placé sous la responsabilité de l'IEN Marseille Corniche (site des circonscriptions de Marseille sud – Rue Paul Lucchesi – 13010 Marseille)
MISSIONS ET COMPETENCES	CADRE GENERAL	Circulaire n°2015-114 du 21-7-2015 : Missions des conseillers pédagogiques du premier degré. Le conseiller pédagogique est un enseignant maître formateur qui exerce ses activités sous la responsabilité de l'IEN dont il est le collaborateur direct. Son action s'inscrit dans le cadre du programme de travail de circonscription arrêté par l'IEN.
	MISSIONS	-Assurer un rôle d'aide et de conseil auprès des enseignants, intervention dans des classes et dispositifs, plus particulièrement les débutants. -Assurer le suivi des classes à horaires aménagés type CHAD-CHAG en fonction du calendrier ad hoc. -Suivi Partenariat UFR Staps.
	FONCTIONS	-Encourager les réussites pédagogiques qui luttent contre la grande difficulté scolaire et contribuer à leur diffusion. -Dynamiser les pratiques de projet et les partenariats. -Participer activement à la formation de tous les enseignants durant les animations pédagogiques de circonscription et les stages de formation continue, mais aussi lors de suivis individualisés. -Apporter son concours au suivi des projets des écoles relevant de la circonscription. -Animer divers groupes de travail, en fonction des priorités découlant des besoins de la circonscription, mais aussi en fonction des dynamiques départementales et académiques ; produire des outils.
	COMPETENCES	-Aimer travailler en équipe. -Etre organisé, méthodique, toujours curieux quant aux innovations pédagogiques et techniques. -Avoir le sens du contact. - Avoir un excellent positionnement institutionnel.
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	- Etre titulaire du CAFIPEMF.
	NOMINATION	Affectation à titre provisoire, puis à titre définitif l'année suivante sur avis de l'IEN de la circonscription. L'exercice à temps partiel est incompatible avec ce type de fonction.
	REGIME HORAIRE	Traitement Education Nationale selon le grade et l'échelon. Les horaires sont arrêtés sur la base du taux réglementaire de 1607 heures.
	MODALITES DE CANDIDATURE	Les enseignants candidatent en envoyant CV et lettre de motivation par mail à ce.iena13@ac-aix-marseille.fr (copie mail IEN de circonscription ce.0131306z@ac-aix-marseille.fr) avant le 14/03/2021.
	MODALITES DE RECRUTEMENT	Entretien devant une commission de recrutement.
	CONTACT	Elie Stioui - IEN de circonscription Marseille Corniche, ce.0131306z@ac-aix-marseille.fr